

**Certificat d'examen de type
n° F-05-B-1426 du 17 août 2005**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/C070486-D2

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
Totalisateur discontinu type DIALOG 165 B
Classes : 0,2 , 0,5 , 1 et 2**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 30 décembre 1991 relatif au contrôle des instruments de pesage à fonctionnement automatique : totalisateurs discontinus.

FABRICANT :

WEBER WAAGENBAU u. WÄGEELEKTRONIK GmbH, D-68753 WAGHÄUSEL 1 (ALLEMAGNE).

DEMANDEUR :

Le demandeur est le fabricant.

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu type DIALOG 165 B, ci-après désigné par «instrument», est un instrument de pesage à fonctionnement automatique destiné à mesurer la masse d'un produit en la fractionnant en charges isolées, en déterminant successivement la masse de chaque charge isolée, en additionnant les résultats obtenus et en délivrant les charges en vrac.

L'instrument est constitué par :

- Un dispositif d'amenée du produit constitué par une trémie fermée par un casque commandé par un vérin pneumatique. Cette trémie peut comporter des aérateurs et peut également recevoir un détecteur de niveau haut.
- Un dispositif récepteur de charge constitué par une trémie qui, en fonction de sa capacité, peut reposer sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge ou y être suspendue directement ou par l'intermédiaire d'un système à leviers.

Cette trémie est fermée par un casque commandé par un vérin pneumatique et comporte un détecteur de niveau haut.

- Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par 1, 2, 3 ou 4 capteurs à jauges de contrainte faisant l'objet d'un certificat de conformité à la recommandation R 60 de l'OIML et/ou d'un certificat d'essais délivrés par un organisme notifié au sein de l'Union européenne.

Les caractéristiques du ou des capteurs doivent être compatibles avec celles du dispositif indicateur et de commande et avec celles de l'instrument complet et le coefficient de module pi doit être inférieur ou égal à 0,7.

Un capteur marqué NH n'est autorisé que si des essais d'humidité selon la norme EN 45501 ont été réalisés sur ce type de capteur.

- Un dispositif indicateur et de commande type DIALOG 165 dont les caractéristiques sont les suivantes :

* Nombre maximal d'échelons de vérification (n_{ind}) :	4000
* Effet maximal soustractif de tare (T-) :	- Max
* Tension d'alimentation :	24 V DC
* Tension d'alimentation de la cellule de pesée (E_{exc}):	12 V DC
* Echelon minimal de tension par échelon de vérification ($? u_{min}$) :	1 μ V
* Impédance minimale pour la cellule de pesée (RL_{min}):	50 O
* Impédance maximale pour la cellule de pesée (RL_{max}) :	5000 O
* Etendue de température de fonctionnement :	- 10 °C / + 40 °C
* Valeur du facteur p_{ind} :	0,5
* Type de branchement :	Système à 6 fils

Ce dispositif peut être relié à un terminal d'affichage de type DIALOG 165 V ou DIALOG 165 G. Le terminal DIALOG 165 G centralise la gestion de plusieurs instruments (commandes et affichage) lorsque plusieurs instruments sont intégrés dans un système global de conditionnement.

- Un dispositif de vidange et d'évacuation du produit
- En option, un dispositif imprimeur.

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- Un dispositif de prédétermination permettant d'arrêter l'alimentation en produit lorsque la charge totalisée atteint la valeur prédéterminée ;
- Un dispositif de présélection permettant de prédéterminer la valeur de la charge isolée ;
- un dispositif semi-automatique de mise à zéro ;
- un dispositif automatique de mise à zéro ; principalement lorsque l'instrument est destiné à peser des produits d'écoulement facile et ne colmatant pas ;
- un dispositif semi-automatique de tare soustractive ;
- un dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif ;
- un dispositif de totalisation effectuant l'addition des charges isolées mesurées ;
- un dispositif de réglage statique de l'unité de pesage (protégé par le dispositif de scellement).

Les caractéristiques métrologiques de l'instrument complet sont les suivantes :

- | | |
|--|---|
| - Classes d'exactitude de référence : | 0,2 , 0,5 , 1 et 2 |
| - Portée maximale : | Max \geq 5 kg |
| - Portée minimale : | Min \geq Max / 5 |
| - Nombre maximal d'échelons : | $n \leq$ 4000 |
| - Échelon de totalisation : | $d_t \geq$ 5 g |
| - Charge totalisée minimale : | $\Sigma_{min} \geq 1000 d_t$ et $\Sigma_{min} \geq$ Min pour la classe 0,2
$\Sigma_{min} \geq 400 d_t$ et $\Sigma_{min} \geq$ Min pour la classe 0,5
$\Sigma_{min} \geq 200 d_t$ et $\Sigma_{min} \geq$ Min pour la classe 1
$\Sigma_{min} \geq 100 d_t$ et $\Sigma_{min} \geq$ Min pour la classe 2 |
| - Nombre maximal de cycles de pesage par heure : | 600 |
| - Echelon de contrôle (si applicable) : | $d = d_t$ |
| - Températures limites d'utilisation : | - 10 °C, + 40 °C |

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION :

Pour les besoins des essais, la trémie de pesage d'un instrument est soit équipée d'un dispositif permettant d'accrocher les poids et masses nécessaires aux opérations de contrôle, soit entourée d'un support permettant de déposer les poids et masses nécessaires aux opérations de contrôle.

SCELLEMENT :

L'instrument est équipé d'un dispositif de scellement tel que décrit en annexe.

Lorsque l'installation comporte un système permettant de dévier les charges nécessaires pour effectuer les essais matières, ce système doit être équipé d'un dispositif de scellement permettant de s'assurer que du produit ne peut pas être dévié lorsque l'instrument est utilisé en dehors d'une opération de contrôle.

L'identification de la partie du logiciel à caractère légal, affichée lors de la mise sous tension ou à la suite de la séquence de touches « TEST », « flèche vers le bas » et deux fois la touche « AE » est « DT 01.OA ».

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

L'instrument doit être installé de telle manière qu'il ne soit pas possible :

- de prélever dans ou sur le circuit de transport du produit tout ou partie de la charge;
- qu'une partie de la charge soit perdue entre le vrac et le récepteur de charge d'une part, le récepteur de charge et l'emplacement où la charge retourne au vrac d'autre part.

Lorsque dans les conditions normales d'utilisation l'isolement de charges en vrac n'est pas possible, un système doit permettre de dévier les charges nécessaires pour effectuer les essais matières.

Préalablement à la mise en service d'un instrument, son installation doit avoir fait l'objet d'un certificat de vérification de l'installation.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les indications signalétiques des instruments concernés par le présent certificat sont situées à proximité du dispositif de traitement des données ; elles comportent les indications suivantes :

- identification du fabricant
- désignation du type de l'instrument;
- numéro et année de fabrication de l'instrument;
- dénomination du ou des produits à peser;
- tension de l'alimentation électrique: ...V;
- fréquence de l'alimentation électrique: ...Hz;
- pression hydraulique ou pneumatique (le cas échéant):...kPa ou ...bar;
- nombre maximal de cycles de pesage par heure;
- échelon de contrôle (si applicable) : ...g ou kg ou t ;
- le numéro et la date de la décision d'approbation de modèle;
- l'indication de la classe de précision sous la forme: (0,2) ou (0,5) ou (1) ou (2);
- l'échelon de totalisation sous la forme $d_t = \dots$ g ou kg ou t;
- la portée maximale sous la forme Max ...g ou kg ou t;
- la portée minimale sous la forme Min ...g ou kg ou t;
- la charge totalisée minimale sous la forme Σ_{min} ...g ou kg ou t;

Lorsque plusieurs instruments sont gérés par un dispositif central type DIALOG 165 G, chaque instrument comporte sa propre plaque d'identification.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Sur le lieu d'installation, l'instrument doit être complètement assemblé et installé dans les conditions prévues pour une utilisation normale.

La vérification primitive tient également lieu de première vérification périodique.

La preuve de la compatibilité des modules doit être apportée par le demandeur lors de la vérification primitive selon les imprimés présentés dans l'édition en cours du guide WELMEC 2.

De plus, le demandeur tient le certificat d'essai du type de capteur à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

Lorsque plusieurs instruments sont gérés par un dispositif central type DIALOG 165 G, la vérification s'applique à chacun des instruments.

DÉPÔT DE MODÈLE :

Les plans et schémas sont déposés au LNE sous la référence C070486-D2 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE :

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

ANNEXES :

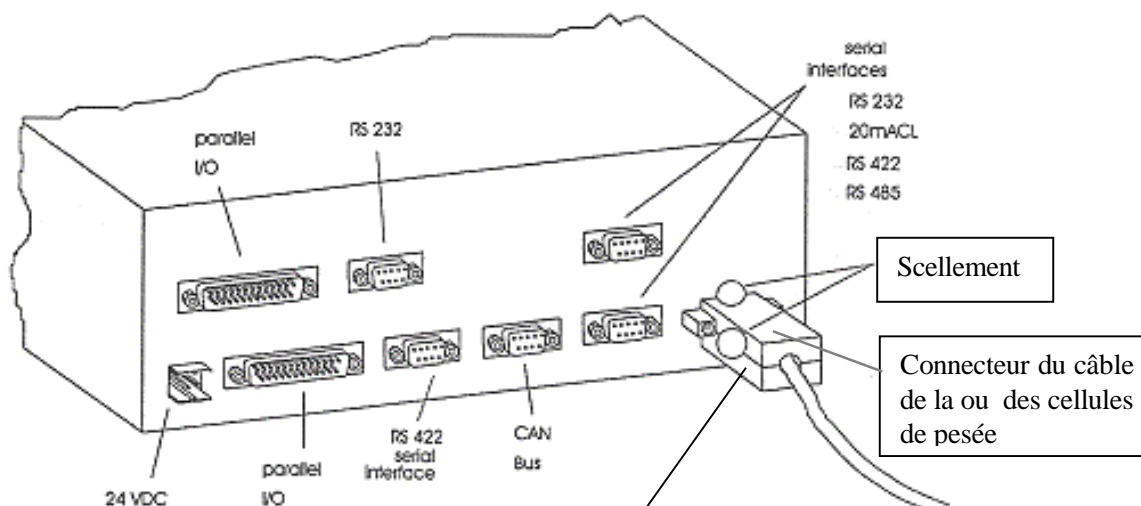
- Scellement
- Présentation de la face avant du dispositif DIALOG 165 V et du dispositif DIALOG 165 G
- Photographies

Pour le Directeur général

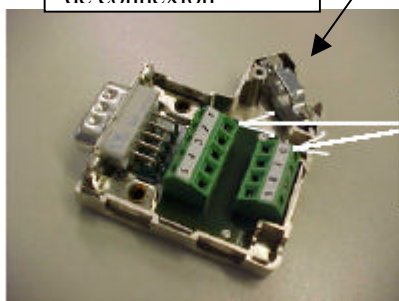
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

Scellement

Au niveau du dispositif indicateur et de commande type DIALOG 165 B



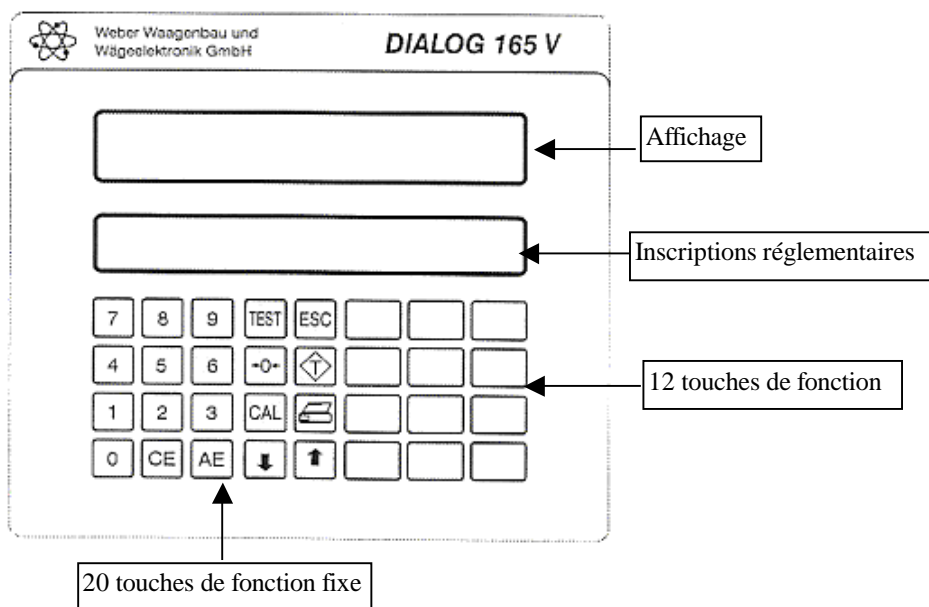
Intérieur du boîtier de connexion



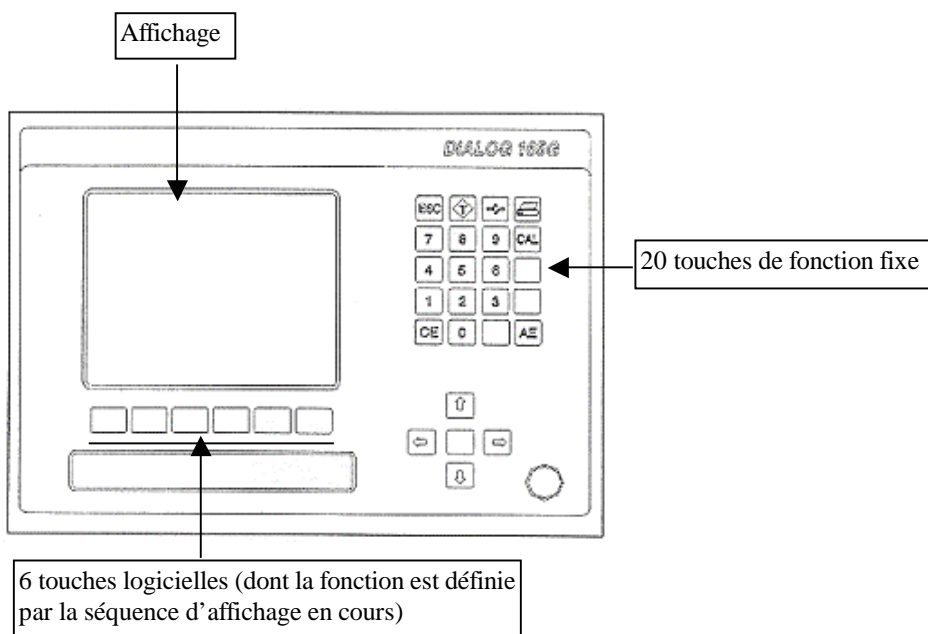
Les fiches « 1 » et « 6 » doivent être reliées par un cavalier pour empêcher l'accès au programme d'ajustage

Présentation de la face avant du dispositif DIALOG 165 V et du dispositif DIALOG 165 G

DIALOG 165 V



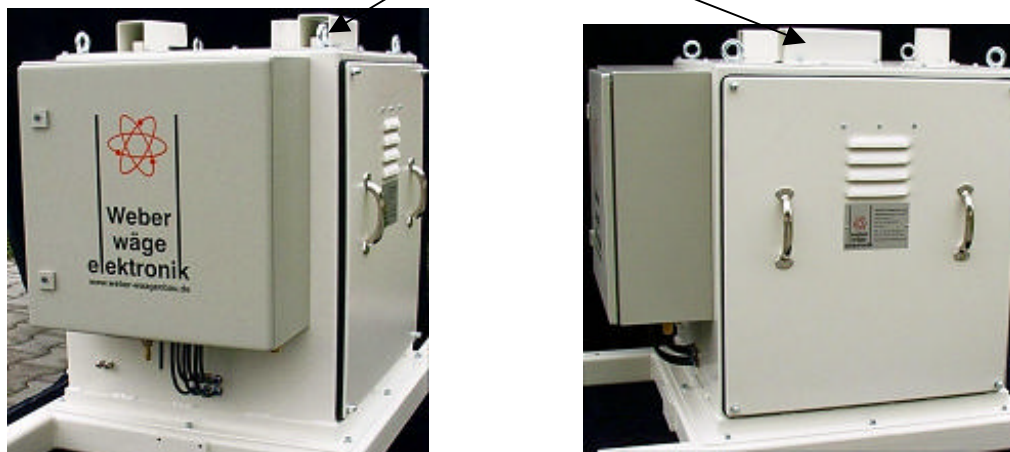
DIALOG 165 G



Photographies

Vues de différentes faces (avec façades en place)

capteurs



Vue avec façade retirée

